

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 13 - Jeudi 2 avril 2015



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérante : Arlette Elsa Emch, rue des Mornets 31, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Atelier AG Alexandre Geiser, rue des Sablons 51, 2000 Neuchâtel.

Projet : Surélévation et agrandissement du bâtiment en partie ouest, modification des fenêtres en façades sud et ouest et suppression d'une fenêtre d'angle au nord-ouest ainsi que prolongation du mur du patio, à la rue des Mornets 31, sur la parcelle no 509, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dérogation : Article 90 du règlement de construction communal (non-respect de la distance à la limite au nord).

Genre de construction : Fondations : radier béton. Construction portante : Etayage : poteaux en bois ; Parois : briques terre-cuite; Plafonds : solives bois. Façades : briques de parement et baie-vitrée. Toit : plat, inclinaison 1.5° en gravier de couleur grise.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 27 mars 2015 au 27 avril 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 mars 2015
Services techniques de La Neuveville

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de La Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Mark et Sabine Bullens, chemin de Blanchet 3, 2520 La Neuveville.

Projet : Création d'un mur de soutènement et remblayage du terrain, au chemin de Blanchet 3, sur la parcelle no 1711, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dérogation : Article 15 du règlement de construction communal (hauteur du mur de soutènement supérieure à 2 m et remblai de plus de 1.5 m).

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 27 mars 2015 au 27 avril 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 mars 2015
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérants et auteurs du projet : M. et Mme Rolf et Regina Clénin, route du Vignoble 35, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'un couvert en bois au sud du bâtiment existant et création d'une porte-fenêtre en façade sud du bâtiment existant, à la route du Vignoble 35, sur la parcelle no 3132, ban de La Neuveville

Zone : Hors zone à bâtir.

Dérogations : Au sens de l'article 24 de la loi sur l'aménagement du territoire.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 27 mars 2015 au 27 avril 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 mars 2015

«Offrez de l'espoir!»
D'ici 17 jours
Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!
CBM - Case postale 2002 Neuchâtel - Tél. 032 704 80 52 - www.cbm.ch - 2015 03 17 - 102250-5



Commune

mixte de Plateau de Diesse

Société de développement
et d'embellissement, Prêles

10^{ème} CHASSE AUX ŒUFS À PRÊLES

La Société de Développement et d'Embellissement de Prêles a le plaisir d'inviter, petits et grands, à la chasse aux œufs de Pâques qui aura lieu :



Date : Lundi de Pâques, 6 avril 2015

Heure : 11h00

Lieu de départ : Hôtel de l'Ours à Prêles (place de parc)

Place de parc : Selon signalisation en place

Zones de recherche : Selon plan déposé au départ de la chasse. Un parcours pour les grands et un autre pour les petits.

La sécurité de tous les enfants est sous l'entière responsabilité de leurs parents !!!

Restauration : Grillades et boissons organisées par l'Hôtel de l'Ours sur sa grande terrasse.

Participation gratuite - Surprises à gagner

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



Commune

mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

FERMETURE DES DÉCHETTERIES DIESSÉ/PRÊLES EN RAISON DE PÂQUES

ATTENTION :

en raison des fêtes de Pâques,
les déchetteries seront fermées le

samedi 04.04.2015 et le lundi 06.04.2015 !

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAZION

à l'Assemblée communale du 23 avril 2015
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation de la 2^e version du budget 2015 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- Présentation de la 2^e version du budget 2015 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Prise de position du Conseil communal
- Approbation de la 2^e version du budget 2015 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour l'acquisition d'un tracteur pour la voirie

- Présentation du projet
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour l'acquisition d'un tracteur pour la voirie

3. Approbation du Règlement communal concernant la taxe de séjour

- Présentation du Règlement
- Approbation du Règlement communal concernant la taxe de séjour

4. Approbation du Règlement concernant les pâturages communaux

- Présentation du Règlement
- Approbation du Règlement concernant les pâturages communaux
- Présentation à l'Assemblée communale de l'Ordonnance portant sur les tarifs des estivages et des corvées, de compétence du Conseil communal

5. Approbation du Règlement relatif au raccorde- ment des producteurs d'énergie indépen- dants (RPEI)

- Présentation du Règlement
- Approbation du Règlement RPEI

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ou encore disponibles sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 20 mars 2015

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir »,
entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre
13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du
Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 11 avril, 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin,
4 juillet, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17
octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87.
Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00.

Administration communale et Bourgeoisie de Prêles



RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

le mercredi 22 avril 2015
rendez-vous à 14h30

au complexe du Cheval Blanc à Lamboing

Lors de cette rencontre, nous fêterons tous nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus, de la Commune mixte de Plateau de Diesse. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité.

Pour cette cérémonie, **que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au mercredi 15 avril 2015** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 (n'hésitez pas à préciser si vous avez besoin d'un transport) ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Pour tout renseignement sur cette rencontre, vous pouvez appeler Mmes Francine Giauque au 032 315 23 79 et Maria Béguelin 032 315 14 74.

Au plaisir de vous revoir nombreux

Cérémonie des jubilaires du 22 avril 2015 au Complexe du Cheval Blanc à Lamboing (Inscription obligatoire pour tous)

Nom :

Nombre de personne :

Prénom :

Transport : NON OUI

No de tél.

Talon à retourner à l'administration communale,
La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au mercredi 15 avril 2015

TRAVERSÉE DE DIESSÉ DÉBUT DES TRAVAUX

Avec l'arrivée des beaux jours est venu le temps des travaux liés à la réfection des routes cantonales du village de Diesse. Ceux-ci seront réalisés par étape de 2015 à 2017.

Comme le prévoit notre planning, nous allons entamer la première étape, soit la réfection de la route de Prêles jusqu'au centre du village, ce qui supposera des gênes dans le trafic automobile et pour les riverains.

Les travaux débiteront le lundi 13 avril 2015.

Il va sans dire que nous mettrons tout en œuvre, ainsi que l'entreprise mandatée pour ces travaux, pour limiter au maximum les désagréments. Il n'en demeure pas moins que la circulation routière sera très limitée.

D'avance, nous vous remercions de votre patience, ainsi que de votre compréhension et restons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez aisément qu'il s'agit là de travaux nécessaires et utiles.

L'administration communale



Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

AVRIL
Samedi 4
Mercredi 8
Lundi 13

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérants : Olivier et July Schaffter, Crêt Melins 20, 2518 Nods

Auteur du projet : Architecture d'intérieur, Benjamin Geiser, Faubourg de l'Hôpital 1, 2000 Neuchâtel

Projet : Transformation et agrandissement de la maison existante sur RF 2311 du ban de Nods, Crêt Melins 20, 2518 Nods

Zone : H2

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : A_U

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 02.04.2015

Administration communale

DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 2 au 22 avril 2015 le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mars 2015.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel**

SÉANCE D'INFORMATIONS SUR LES PLANS DE GESTION INTÉGRÉE PGI DE CHAMP-MATTHIEU OUEST ET EST

La population de Nods est invitée à une séance d'informations relative à l'objet précité le

Lundi 13 avril 2015 à 20 h 00 à la salle du Battoir à Nods

Comme le prévoit la procédure régie par la législation forestière, les plans de gestion ont été mis en publication durant 30 jours (du 26 mars au 24 avril 2015). La publication a paru dans la feuille officielle du Jura bernois.

Les PGI sont établis pour garantir une gestion durable en tenant compte de tous les aspects du pâturage boisé : agriculture, sylviculture, nature, paysage et tourisme.

Divers intervenants seront à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Conseil communal

Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées

- **Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des voies publiques**
- **Clôtures**

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons et plantations se trouvant trop près des routes ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80 al. 3 et 83 LR) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR) prescrivent entre autre ce qui suit :
 - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.
 - La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
 - Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1.20 m, ni leur distance au bord de la chaussée être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
 - Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères

2. La présente directive oblige les riverains de routes, chaque année au

31 mai

A tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p. ex. maïs) doivent être plantés ou semés à **une distance suffisante de la chaussée** pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Le long des routes cantonales, seul l'entretien des forêts à titre préventif incombe à l'Office des ponts et chaussées, les propriétaires fonciers étant responsables des autres travaux précités.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

COMMUNE MIXTE DE NODS

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi saint

10h, Culte méditatif

John Ebbutt, pasteur

Lecture du récit de la Passion

Chants : 32-21 ; 33-09 ; 33-13 ; 49-13

Samedi saint

22h Veillée de Pâques, méditation, chants de Taizé, bougies, silence

Dimanche de Pâques - 5 avril

10h, Culte avec sainte Cène, animation musicale avec

Junko Otani, clarinetiste

John Ebbutt, pasteur

Textes bibliques : Marc 16, 1-13. Quelles émotions !

Chants : 34-14 ; 34-11 ; 34-15 ; 62-42 ; 34-06 ; 34-18

Du mardi 7 au vendredi 10 avril, semaine d'animation de 9h à 11h à la maison de paroisse. Culte le dimanche 12 avril à la maison de paroisse pour présenter les activités et bricolages de la semaine sur le thème de la "Méga pêche". Apéritif.

Mercredi

10h Recueillement, Blanche Eglise

Vendredi

Pas de culte de l'enfance pendant les vacances

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Freitag 3. April

15.15 Uhr, Kirche Ligerz: Liturgische Feier am Karfreitag. Lema II: Salome, die Gefährtin (Mk 15,40f).

Mit Gabrielle Brunner (Komposition), Fred Bauer (Bilder und Installation), Monika Urbaniak (Violine), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

Sonntag 5. April

5.30 Uhr, Kirche Ligerz: Auferstehungsfeier in der Osternacht. Mit dem Ad hoc-Chor am See, zahlreichen Stimmen aus der Gemeinde, Vikar Wolfgang Müller, Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi. Anschliessend : Ostermorge im Pfarrsaal Ligerz.

10.15 Uhr, Kirche Twann: Ostergottesdienst mit Abendmahl. Reihe Twanner Kirchenfenster 7: Das Auferstehungsfenster. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Edith von Arps und Marc van Wijkoop Lüthi (Kelche), Pfrin. Brigitte Affolter. Anschliessend : Apéro mit Eiertütschen.

Amtswochen

23. März bis 6. April: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99).

7. bis 13. April: Vikar Wolfgang Müller (079 748 75 09)

Paroisse catholique de La Neuveville

Pas d'informations reçues au bouclage de la rédaction

Vendredi Saint 3 avril

15h célébration de la Passion du Seigneur à l'église-paroissiale

Samedi Saint 4 avril

20h30 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 5 avril

10h Messe de Pâques à l'église paroissiale

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Vendredi-Saint et Pâques

Vendredi 3 avril, 10h00, culte avec la saxophoniste Magali Winkelmann; Dimanche 5 avril, 10h00 culte de Pâques avec le trompettiste René Röthlisberger

Après-midi enfants

14h00-16h00 Maison de paroisse de Diesse; Mardi 7 avril; cinéma et crêpes avec le film des Schtroumpfs;

Mercredi 8 avril; bricolage avec une jolie décoration de Pâques

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse.

Site internet

Allez visiter notre site internet, photos, plan des cultes, messages, activités paroissiales; www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

Vendredi 3 avril

Nods, 10h. Culte de Vendredi-Saint

Dimanche 5 avril

Attention changement d'heure du culte, Nods, 9h30

Culte de Pâques avec st-cène.

Accessible aux enfants.

Animation pour tous et brunch simple offert.

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83 - sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Pas d'informations reçues au bouclage de la rédaction

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 4 avril à Bienne

9h30 L'Eglise à l'étude

10h30 Culte, past. N. Bulzis



Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles

PAROISSE RÉFORMÉE DE DIESSÉ, LAMBOING, PRÊLES

Après-midi enfants

A la Maison de paroisse de Diesse

Cinéma et crêpes

Mardi 7 avril 14h00-16h00

Avec le film les Schtroumpfs et de succulentes crêpes. De plus, les enfants partiront avec une sculpture de ballon.

Bricolage de Pâques

Mercredi 8 avril 14h00-16h00

Confection d'une jolie poule dans laquelle vous pourrez déposer vos œufs.

Venez nombreux, nous allons bien nous amuser !

Pharmacie

Week-end et jours fériés : 0842 24 24 24

Pendant la semaine : 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS (DDPS)

Les survols d'avions vous dérangent ?

Adressez-vous au bureau de médiation de La Neuveville

Route du Vignoble 12 - Tél. 032 751 16 34

Depuis le 1^{er} avril 2015 notre sommes à disposition de la population. Des produits efficaces afin d'atténuer les nuisances sonores vous y seront distribués gratuitement sur simple demande (1 lot par ménage), peinture insonorisante extérieure (couleur à choix), double vitrage, rideaux insonorisés multicoires (style camouflage) et tampons auriculaires.

Heures d'ouverture du lundi au vendredi

Matin : 8h-9h30/10h15-11h30

Après-midi : 14h00-16h30 ou sur RDV avec le responsable

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi 10 avril à 20h30 Nicolas Fraissinet - chanson française

Samedi 25 avril à 20h30 F.Kirchmeyer Quartett - jazz manouche

Vendredi 8 mai à 20h30 Vincent Vallat - chanson française

CHCEUR MOSAÏQUE

Répétitions : les lundis 27 avril, 4, 11 et 18 mai à 20h à la Maison de paroisse protestante